

Renseignements d'identification

Voici une des formules requises pour permettre à l'État pratiquant la réciprocité (le lieu où réside habituellement le défendeur) d'effectuer son travail. Avant d'émettre une ordonnance, le tribunal informe officiellement le défendeur qu'il devra se présenter à une audience du tribunal. Les renseignements inscrits sur la Formule 2 sont très importants. Ils aident le personnel judiciaire à retracer le défendeur et à l'informer que vous avez présenté une demande d'ordonnance. Il n'y aura pas d'audience ni d'ordonnance si le personnel concerné n'est pas en mesure de trouver le défendeur.

La plupart des données demandées sur la Formule 2 sont très explicites. Ce présent guide présente des renseignements supplémentaires pour vous aider en cas de doute sur l'information à inscrire.

1. Renseignements sur moi-même

- Le « moi » se rapporte à vous – il s'agit de votre demande. Inscrivez votre nom au complet.
- Votre numéro d'assurance sociale constitue un renseignement personnel. Vous n'êtes pas tenu de le fournir. Il peut cependant aider le personnel judiciaire à retracer le lieu où se trouve le défendeur. Une base de données informatiques peut « relier » votre numéro d'assurance sociale (NAS) à celui du défendeur. Ce « lien » peut parfois confirmer que le défendeur est en fait la personne qui doit se présenter devant le tribunal, surtout s'il a un nom courant.
- Cochez la case « M » si vous êtes de sexe masculin ou la case « F » si vous êtes de sexe féminin.
- Inscrivez votre date de naissance. Votre date de naissance, reliée aux renseignements sur le défendeur, peut aussi aider le personnel judiciaire à retracer le défendeur pour l'informer de la tenue d'une audience du tribunal.

2. Enfant(s)

- Inscrivez le nom au complet de chaque enfant concerné par votre demande. **N'inscrivez pas** le nom des enfants non concernés par votre demande,

par exemple un enfant d'âge adulte qui ne demeure pas avec vous ou qui ne dépend pas de vous pour subvenir à ses besoins quotidiens. N'inscrivez pas le nom de l'enfant, sauf si vous présentez une requête en déclaration de filiation ou une demande de soutien pour enfants.

- Inscrivez le lieu de résidence de chaque enfant au cours des six derniers mois (afin de démontrer la résidence habituelle de l'enfant).
- Pour chaque enfant énuméré, cochez la case « M » si l'enfant est de sexe masculin ou la case « F » si l'enfant est de sexe féminin.
- Inscrivez la date de naissance de chaque enfant.

3. Renseignements sur le défendeur

- Le défendeur est l'autre personne. Le défendeur sera informé de se présenter devant le tribunal pour répondre (réagir) à votre demande.
- Le tribunal compte sur vous pour lui fournir les meilleurs renseignements qui soient. Si l'on ne connaît pas les faits pertinents relatifs au défendeur, il est très difficile, long ou même impossible de le convoquer à une audience devant le tribunal. Si le personnel du tribunal n'est pas en mesure d'établir l'identité du défendeur ou de le trouver, il ne peut pas y avoir d'audience et, par conséquent, d'ordonnance du tribunal.

La grande case n° 3 de la Formule 2 est divisée en trois parties importantes :

Renseignements sur le défendeur

- Inscrivez le nom et le prénom officiels du défendeur.
- Inscrivez le numéro d'assurance sociale (NAS) du défendeur. Si vous ignorez le NAS du défendeur, essayez de le trouver. Son NAS est peut-être inscrit sur d'anciennes déclarations de revenus, des relevés T4, des documents d'assurance, certains états bancaires, des relevés scolaires, des demandes de prêt, des relevés d'emploi, des relevés d'assurance-emploi, etc.

- Cochez la case « M » si le défendeur est de sexe masculin ou la case « F » si la défenderesse est de sexe féminin.
- Inscrivez la date de naissance du défendeur. Il s'agit d'un autre important élément d'information pour retracer le défendeur. Exemple : *si vous savez que la date de naissance du défendeur est le 17 mars, mais que vous ignorez s'il est né en 1970 ou en 1971, inscrivez « 17 mars 1970 ou 1971 ».*
- Les pseudonymes sont d'autres noms utilisés par une personne. Exemple : *si le nom légal du défendeur est Rudolph Jonathan Schmidt, mais qu'il utilise couramment le nom de « John Schmidt », inscrivez ce dernier dans la case « pseudonymes ».*
- Si vous connaissez le numéro d'assurance-maladie du défendeur, inscrivez-le dans la case prévue à cette fin. Si les enfants sont couverts par le régime d'assurance-maladie du défendeur, le numéro peut se trouver sur un des documents.
- Est-ce que le défendeur demeure avec une autre personne? Inscrivez le nom de cette personne.
- Si vous connaissez d'autres numéros d'identification du défendeur, inscrivez-les dans cette case. Veuillez préciser la nature du numéro. Vous connaissez peut-être un numéro de permis de conduire ou de passeport, un numéro de plaque d'immatriculation, un numéro lié à un programme d'exécution des ordonnances alimentaires ou un NAS différent utilisé par le défendeur.
- Le nom de jeune fille de la mère du défendeur peut parfois confirmer qu'il s'agit bien de la personne à convoquer devant le tribunal. Le nom de jeune fille de la mère est le nom de cette dernière à la naissance. Vous la connaissez peut-être sous le nom d'Eliza Marks, mais si vous savez qu'elle portait le nom d'Eliza Peters à la naissance, inscrivez ce dernier nom dans cette case.

Adresse du défendeur

- Inscrivez l'adresse du défendeur dans la case « Adresse actuelle ou dernière adresse connue ». Inscrivez l'adresse (rue et ville) la plus récente du défendeur.
- Si vous savez que le défendeur demeure toujours à cette adresse, cochez la case « Adresse actuelle ». Si vous ignorez si le défendeur demeure toujours à cette adresse, cochez la case « À partir du » et inscrivez la date la plus récente connue pour ce lieu de résidence du défendeur. Exemple : le 12 août, votre enfant a reçu une carte d'anniversaire portant cette adresse, mais la note à

l'intérieur de la carte mentionnait la possibilité d'un déménagement du défendeur. Inscrivez le 12 août dans la case « À partir du ».

- Inscrivez sur la ligne suivante le nom de la province, du territoire ou de l'État de résidence du défendeur. Inscrivez le pays et le code postal, si vous le connaissez.
- Si vous connaissez le numéro de téléphone du défendeur à la maison, inscrivez l'indicatif régional et le numéro.

Emploi du défendeur

- Connaissez-vous le lieu de travail du défendeur? Inscrivez le nom de son employeur. Cochez la case « Employeur actuel » si vous savez que le défendeur y travaille toujours ou la case « Dernier employeur connu » s'il s'agit, selon vous, du dernier employeur connu.
- Inscrivez dans la case « Emploi habituel » le genre de travail effectué habituellement par le défendeur. Exemples : *Charpentier, section locale 1598; Cuisinier en milieu hospitalier ou dans un foyer de soins; Comptable, CGA; Jardinier, travailleur autonome.*
- Inscrivez sur les lignes suivantes l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur de l'employeur, si vous les connaissez.

4. Description du défendeur

- Dans certains « États pratiquant la réciprocité » (là où réside habituellement le défendeur) on informe le défendeur par lettre de l'audience du tribunal. Ailleurs, le défendeur se voit signifier les documents en personne. Une description physique peut faciliter le processus lorsqu'un huissier, un shérif ou un autre fonctionnaire du tribunal remet en main propre l'avis au défendeur. Cette information peut en plus être utilisée pour trouver le défendeur ou pour confirmer son identité lorsque des recherches informatiques sont effectuées pour le retracer.
- Inscrivez en détail la description physique du défendeur dans les cases prévues à cette fin. Inscrivez le lieu de naissance du défendeur, si vous le connaissez.
- Les « Caractéristiques ou marques distinctes et visibles » constituent des éléments visibles. Un tatouage (visible sans que le défendeur doive se déshabiller), une cicatrice, un doigt manquant, le fait de boiter ou de se déplacer en fauteuil roulant sont des caractéristiques visibles qui peuvent aider

à établir l'identité du défendeur. N'oubliez pas que la Formule 2 fera partie de votre dossier du tribunal, lequel peut être consulté par le défendeur.

- Si vous possédez très peu de renseignements sur le défendeur, mais que vous connaissez des gens qui peuvent aider, inscrivez les noms de ces personnes dans la section « Amis et/ou parents ». Dans la plupart des cas, les autorités judiciaires déploieront les efforts nécessaires pour obtenir d'autres sources l'information requise avant de communiquer avec des amis ou des parents.

Si vous possédez une photographie du défendeur, vous pouvez l'annexer à la Formule 2. Cochez, selon le cas, la case « n'est pas jointe » ou la case « est jointe » au bas de la page. Si vous joignez une photographie, inscrivez l'année durant laquelle elle a été prise. Si elle a été prise il y a longtemps, si elle est floue ou si, selon vous, elle ne représente pas fidèlement l'apparence actuelle du défendeur, elle ne sera peut-être pas très utile pour établir l'identité du défendeur.

5. Dossier d'exécution des ordonnances de soutien

Enfin, si vous possédez déjà un dossier au Service des ordonnances de soutien familial du Nouveau-Brunswick, inscrivez votre numéro de dossier (et non votre numéro d'identification personnelle) sur la ligne « N° de dossier » au bas de la Formule 2. Au Nouveau-Brunswick, ce numéro de dossier est le même que le numéro de votre dossier du tribunal.

Nota :

Inscrivez dans l'espace ci-dessous tout renseignement à obtenir pour compléter la Formule 2.

La Formule 2 fait partie de votre témoignage. N'oubliez pas de la signer à titre de demandeur/requérant dans l'espace prévu à cette fin au bas de la formule lorsque vous ferez votre déclaration sous serment ou affirmation solennelle sur la Formule 1.

Feuille de travail

Documents à obtenir / Choses à faire	Complété